Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_19-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26/01/2026
Délibération n°19

L'an deux mille vingt-cinq, lundi vingt-six Janvier à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi vingt du mois de Janvier deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	45
Votants	52
Vote	
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Jean-Paul GAUTIER, délégué d'Allaire, donne Pouvoir à Maryse PARIS, Bernard RYO, Maire de Béganne, donne Pouvoir à Emmanuelle LE BRUN, Karen LANSON, déléguée de Redon, donne Pouvoir à Géraldine DENIGOT, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD, Serge BESNIER, délégué de Guémené-Penfao, donne Pouvoir à Jacques LEGENDRE, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, donne Pouvoir à Didier GUILLOTIN, Alexis MATULL, Maire de Saint-Jean-la-Poterie, donne Pouvoir à Fabienne COTTAIS, Jany LE BEL, déléguée de Saint-Jean-la-Poterie, Nathalie BERTY, déléguée de Sixt-sur-Aff, Marie-Laure PONDARD, déléguée de Bains-sur-Oust, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Laetitia BARREAU, déléguée de Fégréac, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Denis HUET, délégué de Rieux, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, René RIAUD, Maire de Sixt-sur-Aff, Daniel MAHE, Maire de Saint-Just

Secrétaire de séance : Jean-Luc LEVESQUE

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE – CONVENTION DE PARTENARIAT LA VELODYSSEE 2026-2027

Annexe : Modèle de convention de partenariat 2026-2027 et Synthèse à destination des EPCI

La présente délibération a pour objet de confirmer l'engagement de REDON Agglomération dans la prochaine convention de partenariat avec Charente tourisme, le Comité Départemental du Tourisme des Charentes, agissant en qualité de pilote de l'itinéraire cyclable la Vélodyssée.

Rapport de Madame Isabelle BARATHON, Vice-présidente,

Depuis 2011, les partenaires de La Vélodyssée coopèrent et unissent leurs moyens pour travailler en synergie sur ce projet à forte valeur ajoutée qui a généré en 2023, 125 millions d'euros de retombées économiques directes dans les territoires traversés.

La convention 2021-2024 a été marquée par l'intégration des EPCI (et les offices du tourisme) également concernés directement par l'aménagement et la mise en tourisme de l'itinéraire. Cette 4ème phase de convention de partenariat a été prolongée par avenant en 2025.

La Vélodyssée est aujourd'hui un produit touristique reconnu et a été primée à plusieurs reprises en France ou à l'étranger. Elle a également obtenu la Certification EuroVelo pour l'intégralité de l'itinéraire en 2024, une première pour un grand itinéraire au niveau national, et le 1er pays de l'EuroVelo 1 à être certifié en totalité.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260126-CC_2026_19-DE

Avec la volonté de continuer un indispensable travail en commun qui a prouvé sa raison d'être au vu des objectifs atteints, l'ambition partagée de cette nouvelle phase de conventionnement est de concentrer les efforts sur tous les aspects liés à la qualité de l'itinéraire afin de conforter la place de La Vélodyssée au niveau national mais aussi européen grâce à la certification, et d'en faire un atout majeur en termes de notoriété.
Dans la perspective d'une structuration nationale de coordination des comités d'itinéraires, actuellement en phase de construction, les Parties conviennent d'un cadre de travail commun, souple et évolutif, garantissant la continuité du projet La Vélodyssée tout en préparant la possible intégration de celui-ci dans une future organisation nationale.

La convention annexée définit les engagements respectifs des signataires dans le cadre du projet collectif La Vélodyssée® – EuroVelo 1, ainsi que les modalités de gouvernance, de contribution financière et de suivi des actions assurées par la Coordination Mutualisée des Véloroutes, portée en gestion déléguée par Charentes Tourisme, pour le compte du collectif de partenaires.

Elle s'inscrit dans la continuité d'un partenariat global visant à mobiliser les moyens nécessaires à la réussite et au développement durable de l'itinéraire.

VU la synthèse à destination des EPCI concernant la convention de partenariat 2026-2027en annexe de la délibération ;

CONSIDERANT que le territoire de REDON Agglomération est traversé par la Vélodyssée sur une longueur de 45 km (de Peillac à Port Saint Clair) et conformément aux modalités financières, le montant de la participation est de 4000€/an si le km est égal ou supérieur à 40 km.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de confirmer l'engagement de REDON Agglomération pour une durée de 2 ans du 1er janvier 2026 (ou au plus tard à compter de sa signature par les parties) au 31 décembre 2027 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 52 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2025

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc LEVESQUE

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34